

➤➤➤➤➤➤ **Réservation d'un emplacement** ➤➤➤➤➤➤

Nous vous conseillons de réserver au moins 3 mois à l'avance quelle que soit la période de votre séjour.

Nous vous rappelons qu'il n'est pas possible de réserver un numéro précis d'emplacement.

> Pour payer vos arrhes en CB, contactez nous au 04.68.39.00.49

> Par chèque renvoyer ce formulaire avec vos arrhes de 80€ à l'ordre et à l'adresse du camping

Nom _____

Nombre de personnes : _____

Prénom _____

Taille Camping car : _____

Taille emplacement env. 70m²

Dates souhaitées : du / / au / /

Emplacement Standard

Emplacement Confort (eau et vidange sur place)
SELON DISPONIBILITÉS

✓ Assurance annulation emplacement : 17€

OUI j'ajoute le montant correspondant à l'assurance, au montant d'arrhes demandé soit au total 97€.

NON je règle le montant d'arrhes demandé uniquement - Attention aucun remboursement ne sera possible, même pour raison grave.

✂ *En payant les arrhes de mon séjour je m'engage à accepter et respecter l'ensemble des conditions de vente et le règlement du camping.*

L'assurance **Campez Couvert** garantit toutes les annulations qui ne sont pas de votre fait.

En clair, **tout est garanti sauf le changement d'avis !**

C'est aussi **le remboursement des frais de location de véhicule** suite à une panne, un accident ou un vol lors de votre séjour !

Retrouvez l'ensemble des conditions générales d'assurance sur www.campez-couvert.com



Raisons médicales

Maladie grave, accident grave ou décès, contre-indication et suite de vaccination, complications dues à l'état de grossesse.



Raisons personnelles

Convocation en vue d'adoption d'un enfant, d'un examen de rattrapage ou d'une greffe d'organe, séparation, etc.



Domages graves à votre véhicule

sous 48h avant le départ



Raisons professionnelles

Suppression ou modification des dates de congés payés, licenciement économique ou rupture conventionnelle, mutation professionnelle, obtention d'un emploi, etc.

Autres garanties : Dommages graves dans les locaux professionnels ou privés (incendie, explosion, dégâts des eaux, vol, catastrophes naturelles), interdiction du site, empêchement pour se rendre sur le lieu de séjour, vol de carte d'identité, permis de conduire ou de passeport, refus de visa par les autorités du pays.



Oubli d'un objet

Remboursement des frais d'envoi d'un objet personnel oublié dans la location.

NOUVEAU !

Campez Couvert ⚡

Pour un séjour serein nous vous proposons une **assurance annulation**. Attention sans cette assurance vous ne pourrez pas avoir de remboursement même pour les raisons suivantes:

Report de votre séjour sur l'année suivante
Annulation de votre séjour même pour raison grave
Arrivée retardée ou départ avant la date prévue

Paiement des arrhes 10 jours après votre demande

Paiement du solde en emplacement : **à votre arrivée**

En mobil home : 1 mois avant l'arrivée

Conditions et extrait du règlement du camping :

1) La présente demande de réservation ne deviendra effective qu'après réception d'un versement, représentant les arrhes (dont 8€ frais de réservation et l'assurance annulation facultative), attention sans l'assurance annulation aucun remboursement d'arrhes ou report ne sera possible, même pour raison grave.

2) Vous pouvez régler par chèque bancaire, par carte bancaire sur le site ou par chèques vacances ANCV et e-connect. Le solde du séjour sera à régler à votre arrivée et encaissé sans délais pour les emplacements et 30 jours avant l'arrivée pour les mobil-homes. Toute demande de réservation non accompagnée du versement représentant les arrhes sera caduc dans un délai de 10 jours.

3) A défaut d'un contact du locataire l'emplacement devient disponible 48 heures après la date prévue mentionnée sur le dossier et les arrhes resteront acquises à l'exploitant.

4) Pour toute annulation de l'emplacement par le client, même pour cas de force majeure, les sommes versées restent acquises à l'exploitant. Si le client a pris l'assurance annulation, il devra nous contacter pour nous avertir et contacter ensuite l'assurance pour demander le remboursement des arrhes selon les conditions de l'assurance.

5) Le client s'engage à respecter et faire respecter par les personnes occupant l'hébergement, le règlement intérieur du camping Amelia. Les amis en visite peuvent être admis dans le camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent, après en avoir fait la demande à la réception. Il leur faudra s'acquitter de la redevance spéciale (voir tarifs). Les voitures des visiteurs seront garées à l'entrée du camping. N'oubliez pas que la nuit sert à se reposer, à partir de 22h30 vous devez mettre au ralenti les sources sonores et cesser tout bruit susceptible de nuire à votre voisinage.

Le non-respect du règlement intérieur entraînera l'expulsion des contrevenants sans possibilité de remboursement des frais de séjour.

9) Le client devra contracter toutes assurances personnelles pour garantir les risques vol, incendie, dégâts des eaux, responsabilité civile, recours des tiers.

10) Le règlement intérieur du camping dans son intégralité et les tarifs applicables pour l'année sont disponibles sur le site, à l'accueil ou sur simple demande. En payant les arrhes le client déclare en avoir pris connaissance et les accepter. En cas de défaut d'exécution d'une seule clause des CGV ou règlement intérieur, le contrat de location pourra être résilié de plein droit.

11) La location se fait sur un type de d'emplacement et non sur un numéro précis d'emplacement. Nous ferons notre possible si vous avez émis des souhaits, mais nous ne pouvons vous le garantir. Merci de votre compréhension.

12) Litiges : Conformément à l'article L. 612-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation BAYONNE MEDIATION dont nous relevons : par voie électronique : www.bayonne-mediation.com, par voie postale : BAYONNE MEDIATION-32 rue du Hameau 64200 Biarritz ou par téléphone 06 79 59 83 38.

ASSURANCE ANNULATION CAMPEZCOUVERT-GRITCHEN :

L'assurance ANNULATION est acquise seulement si vous y avez souscrit **à la réservation** en payant le montant correspondant.

Consulter l'ensemble des conditions de prise en charge sur le site www.campez-couvert.com ou sur simple demande à l'accueil du camping.

